

Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

Paris, le

20 AOUT 2012

Monsieur le Sénateur,

Le Président de la République et le Premier Ministre m'ont confié la mission de travailler à la refondation de l'école, priorité de l'action publique pour le quinquennat. L'objectif est très clairement une refondation républicaine de l'École et une refondation de la République par l'École.

Ceci me confère une responsabilité morale, mais aussi un devoir d'action qui s'appuiera sur la mobilisation des personnels de l'éducation nationale et de la nation toute entière.

Après des années de suppressions massives de postes - plus de 77000 au total depuis 2007, dont 14000 au titre de la loi de finances initiale pour 2012 - et la multiplication d'expériences pédagogiques et éducatives hasardeuses, il était grand temps pour la cohésion de la nation et l'avenir du pays d'inverser la tendance. Notre jeunesse était mise en danger par ces choix politiques dictés par une forme de revanche à l'égard de l'École Républicaine - souvenons nous des propos sur le rôle de l'instituteur et du curé - et une vision purement comptable de l'éducation.

Pour concrétiser notre nouvelle ambition, j'ai lancé une vaste concertation réunissant tous les acteurs et partenaires de l'école (www.refondonslecole.gouv.fr). Ils me remettront au début de l'automne un diagnostic et des pistes d'actions qui permettront au gouvernement de déposer dans la foulée, au parlement un projet de loi d'orientation et de programmation.

Dans l'attente de cette refondation, je voulais vous détailler à l'échelle de votre académie ou de votre département les mesures d'urgence contenues dans la loi de finances rectificative que vous avez votée au parlement durant la session extraordinaire.

C'est concrètement l'ouverture, vous le savez de **89,5 millions d'euros de crédits supplémentaires** sur la mission « Enseignement scolaire » pour financer les mesures d'urgence de la rentrée 2012.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Sénateur du Loiret
Palais du Luxembourg
15 Rue de Vaugirard
75291 PARIS

./...

Cela permettra, dans l'attente d'un plan de recrutement pluriannuel qui pourrait être adossé à la future loi d'orientation et de programmation, d'adresser un message fort aux familles et aux élèves ainsi qu'aux personnels.

- **Les 1000 postes supplémentaires au niveau national de professeurs des écoles** montrent avec force que la priorité est donnée à l'école primaire. Ils seront mobilisés pour améliorer l'accueil des élèves, favoriser leur réussite, en particulier dans les écoles de l'éducation prioritaire et dans les zones rurales isolées. Ils permettront de conforter le potentiel de remplacement et de renforcer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté. La répartition des postes au niveau territorial s'est faite en toute transparence et avec des critères objectifs : la difficulté scolaire et sociale, le niveau d'encadrement et la ruralité. **Ainsi votre académie va bénéficier de 40 postes, dont 13 pour votre département.**

Mais le second degré n'a pas non plus été oublié, tant c'est bien l'ensemble du système scolaire qui a été malmené ces dernières années.

- **Les 100 postes au niveau national de conseillers principaux d'éducation** permettront d'améliorer le fonctionnement quotidien des établissements en offrant un climat de sérénité plus propice à la réussite scolaire. Ces postes ont été ciblés au profit des académies ayant les taux d'encadrement les plus faibles et dont les établissements rencontrent le plus de difficultés. **Ainsi votre académie va bénéficier de 3 postes, dont 0,5 pour votre département.**
- **Les 280 professeurs certifiés supplémentaires** seront répartis entre les disciplines de la façon suivante : 70 en anglais, 60 en lettres, 90 en mathématiques et 60 en éducation physique et sportive. Ces recrutements délivrent un message positif aux étudiants sur la politique de recrutement du quinquennat, ce qui est essentiel pour relancer l'attractivité des concours. Ils permettront à toutes les académies de réduire le nombre de postes vacants à la rentrée.

Enfin plus de **18000 personnels éducatifs contractuels** seront recrutés sur des fonctions d'accompagnement, afin de créer dans les établissements un climat favorable aux apprentissages.

- **2000 assistants d'éducation supplémentaires** au niveau national renforceront les équipes de surveillance et de médiation. **Ainsi votre académie va bénéficier de 61 postes.**
- **500 nouveaux assistants chargés de la prévention et de la sécurité** travailleront en complément des équipes mobiles de sécurité (EMS). Ils seront implantés dans les établissements les plus exposés aux violences et aux incivilités. **Ainsi votre académie va bénéficier de 21 postes, dont 5,5 pour votre département.**

.../...

- **1500 auxiliaires de vie scolaire chargés de l'accompagnement individuel (AVSI) et 2100 auxiliaires de vie scolaire-assistant de scolarisation (AVS-AS) des élèves handicapés (AVSI)** recevront une formation dès leur prise de fonction et pourront ainsi faire face à la hausse du nombre d'enfants handicapés dans les établissements scolaires. Ainsi votre académie va bénéficier de **90 postes**.
- **12000 contrats uniques d'insertion** complètent le dispositif pour l'accompagnement des élèves handicapés, l'assistance administrative aux directeurs d'école et la vie scolaire dans les collèges et lycées.

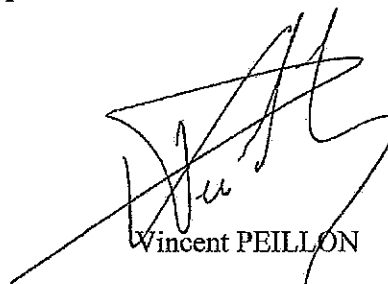
Enfin je voudrais également citer deux autres mesures destinées à améliorer la prochaine rentrée.

Il s'agit en premier lieu, de la formation des lauréats aux concours. En effet le nouveau système de formation de 2010 a engendré un véritable gâchis, mis en lumière par la Cour des Comptes. Des mesures d'aménagement de services seront donc mises en place, **au profit de 6000 professeurs des écoles et de près de 10000 professeurs du second degré. Ce dispositif touchera également 2100 enseignants de l'enseignement privé.**

En second lieu et afin d'alléger le poids financier de la rentrée pour les familles, **l'allocation de rentrée scolaire (ARS) sera revalorisée de 25%.**

Ces mesures d'urgence répondent à un double objectif : permettre à la rentrée scolaire de se dérouler dans les meilleures conditions et rendre possible le recrutement en cinq ans des 60000 enseignants et personnels éducatifs, médicaux-sociaux, administratifs et techniques annoncés par le Président de la République. Mais, c'est également l'assurance de s'attaquer à la question des rythmes scolaires, de donner la priorité au premier degré et d'offrir aux futurs enseignants une formation digne de ce nom, pour favoriser la réussite scolaire de tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.



Vincent PEILLON